
CONSEIL D'ADMINISTRATION : Extrait du registre des délibérations

L'an deux mil vingt-cinq, le 04 avril, à 17 heures 30 minutes, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Marquette-lez-Lille, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Boumediene MIMOUN, Vice-Président du Centre Communal d'Action Sociale de MARQUETTE-LEZ-LILLE.

NOMBRE D'ADMINISTRATEURS : 15

Membres présents :

Monsieur : Boumediene MIMOUN, Vice-Président

Mesdames : Marie-Thérèse CROQUETTE , Sylvie TIRLOY,

Messieurs : Jacques DEREMETZ, Vincent FIORILE, Rachid BECHKER

Etaient absents excusés :

Messieurs : Dominique LEGRAND, Grégory DEKONINCK pouvoir à Sylvie TIRLOY,

Mesdames : Joëlle DARCHICOURT, Coralie VICO pouvoir à Boumediene MIMOUN,
Virginie OLIVIER, Michèle GUILBERT, Christine LAURENT

Etaient absents :

Messieurs : Johann GRUSON

Madame : Corinne SCHERPEREEL

En présence de Madame Jennifer TUCKER, Directrice.

DOSSIER N°CCAS/R/2025/02/07

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE MARQUETTE-LEZ-LILLE**

Envoyé en préfecture le 11/04/2025

Reçu en préfecture le 11/04/2025

Publié le

ID : 059-265903864-20250404-CCASR20250207-DE



SEANCE DU 04 AVRIL 2025

**DELIBERATION N°CCAS/R/2025/02/07
OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS 2024**

Monsieur Boumediene MIMOUN, Vice-Président, rappelle à Mesdames et Messieurs les Administrateurs qu'une première convocation datée du 18 mars 2025, a été transmise aux administrateurs à cette même date, visant à réunir le Conseil d'Administration le lundi 31 mars 2025, soit dans le respect du délai légal, et conformément au règlement intérieur de l'établissement, mais que le quorum n'a pu être atteint à cette date.

Une seconde convocation a par conséquent été transmise à Mesdames et Messieurs les Administrateurs le 1^{er} avril, convoquant l'assemblée délibérante le vendredi 04 avril, sans qu'il soit besoin que le quorum soit atteint pour délibérer valablement.

Vu les articles L 1612-12 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Suite au vote du Compte Administratif de l'exercice 2024 dont les résultats, conformément au compte de gestion, se présentent comme suit :

SECTION FONCTIONNEMENT

Excédent de fonctionnement reporté	+	46 467,03
------------------------------------	---	------------------

SECTION INVESTISSEMENT

Solde d'exécution (avec résultats cumulés antérieurs)	+	12 703,20 €
Restes à réaliser (engagements recettes à reporter)		0,00 €
Restes à réaliser (engagements dépenses à reporter)	-	371,91 €
Excédent de clôture cumulé au 31 décembre 2024	=	+ 12 331,29 €

Monsieur le vice-Président propose de reporter au budget 2025, le résultat de l'exercice 2024 de la façon suivante :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement en affectant au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de	+ 12 000,03 €
---	----------------------

excédent d'investissement reporté (002-01)

+ 34 467,00 €
Envoyé en préfecture le 11/04/2025

Reçu en préfecture le 11/04/2025

Publié le

ID : 059-265903864-20250404-CCASR20250207-DE

**TOTAL EXCEDENT DE CLOTURE DE LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT**

S²LOW

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

APPROUVE PAR 8 VOIX POUR.

**Fait en séance à Marquette-Lez-Lille, les jour, mois et an
ci-dessus (suivant signatures)**



Le Vice-président,

Boumediene MIMOUN.

Envoyé en préfecture le 11/04/2025

Reçu en préfecture le 11/04/2025

Publié le



ID : 059-265903864-20250404-CCASR20250207-DE